



Extrait du registre des délibérations du Conseil  
d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
Séance du 12 avril 2023

N° 2023/04/12/05

Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de présents : 8  
Nombre de votants : 8

Date de convocation :  
5 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 18 heures et quinze minutes, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée s'est réunie en séance à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Laetitia MIRALLES, Vice-Présidente du C.C.A.S et adjointe à la Solidarité.

<u>Présents :</u>	
Laetitia MIRALLES	Paulette CROCQ
Marie-Hélène CARBONNEL	Philippe LANGLOIS
Marcel GRUEL	Ludovic LONCLE
Chantal LOUIS	Jeannine AUBAULT

<u>Absents excusés</u>	
Schirel LEMONNE	

Objet : Aide financière facultative

Madame G. :

Madame est âgée de 58 ans et habite seule un appartement dont elle est propriétaire avec emprunt depuis novembre 2021.

Madame travaille à temps partiel (56.4%).

Mais elle est en arrêt maladie depuis le 2 mai 2022.

Des indemnités journalières de la CPAM lui ont été directement versées par erreur. Aussi, un échéancier a été mis en place avec l'employeur pour le remboursement de ces IJ.

Une aide financière a été accordée à Madame en fin d'année dernière pour l'aider au remboursement.

Cette aide ne pouvant être versée directement à l'employeur, elle sera versée directement sur le compte de Madame qui s'engage à la reverser intégralement à son employeur.

**Après en avoir délibérés, les membres de la Commission Permanente du CCAS valident à l'unanimité :**

- **Que l'aide de 225.06€ attribuée à Madame l'année dernière, lui soit versée directement.**

Pour Copie Conforme,  
Le Président du CCAS,

  
Yves RENAULT

